

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 décembre 2015

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

**2015 DDEEES 238** Subvention à l'association des commerçants Lepic-Abbesses pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (18e).

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure.**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er décembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants Lepic-Abbesses (18e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 30 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 13.900 euros est attribuée à l'association des commerçants Lepic-Abbesses située 7, rue Ravignan (18e) (26841 – 2015-06850) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 85.060 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 13.900 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004) et suivant.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**